

# **Règlement du concours « Ma botte secrète FLE »**

## **Termes et conditions :**

- 1. Le concours « Ma botte secrète FLE » ci-après « le concours » est ouvert aux enseignants de Français Langue Etrangère ainsi qu'aux personnes en formation pour le devenir. Ces personnes ci-après « les candidats » travaillent ou se forment en Belgique.**
- 2. Le concours est organisé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Belgique, ci après le SCAC.**
- 3. Le concours est ouvert jusqu'au 19 octobre 2022 minuit.**
- 4. Les candidats sélectionnés pour le prix sont contactés le vendredi 21 octobre à midi au plus tard.**
- 5. Le concours consiste à transmettre une fiche pédagogique portant sur une séquence complète ou une activité de FLE sur un sujet libre.**
- 6. Le contenu ne peut pas contenir de propos diffamants, injurieux, dénigrants, malveillants, obscènes, incitant à la violence et à la haine...).**
- 7. Le candidat s'appuie uniquement sur des contenus (textes, images, photos, vidéos, son, animations) :**
  - dont il est l'auteur,**
  - que l'auteur initial l'a autorisé à mettre en ligne sur Ifprofs ou sous licence libre.**
- 8. Le candidat donne son accord pour que sa fiche soit publiée sur le réseau IF PROFS de Belgique.**
- 9. Le candidat accepte que ses données personnelles soient collectées pour être recontacté et accepte le règlement du concours**
- 10. Le SCAC n'utilisera les données privées des candidats uniquement dans le cadre du concours et dans le but de contacter les gagnants**
- 11. Le candidat s'engage à être disponible pour suivre la formation proposée en prix.**
- 12. Le prix n'est pas transférable par le candidat gagnant à une personne tiers et ne peut être converti en argent.**
- 13. Les membres du SCAC sont membres du jury et évaluent les candidats sur la base de la qualité de la fiche pédagogique (clarté, transférabilité, originalité, valeur pédagogique).**